LE DISCOURS DE M. AIMÉ BERTHOD A AMIENS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Et n'est-ce pas grâce à l'autorité de M. Germain-Martin que nous sommes à la veille de voir accepter par le Parlement ce projet de Caisse des Pensions dû à l'initiative des anciens combattants, qui peut seul permettre d'équilibrer le budget sans surcharger hors de toute mesure la génération de la guerre ou porter aux droits des anciens combattants des atteintes intolérables ?

« Certains sacrifices seront-ils demandés cependant aux anciens combattants ? Ceux-ci ont toujours déclaré qu'ils ne s'y refuseraient pas, à condition qu'on s'adresse à eux en dernier lieu et qu'on n'oublie pas leur qualité maintes fois proclamée de créanciers privilégiés de la nation.

« Le gouvernement veut compter d'abord sur eux pour l'aider à mettre fin à certains abus dont l'opinion publique s'est émue. Ils se refuseront à toute solidarité avec ces « resquilleurs » de l'arrière qui ont réussi à se faire attribuer des pensions qui n'ont aucun rapport avec une participation quelconque à la rude vie du front. »

Pour la Paix

Pour terminer, M. Aimé Berthod s'est déclaré heureux de marquer l'entière communauté de sentiments et de pensée qui unissent les combattants républicains, attachés de toutes leurs forces à la consolidation de la paix, et le gouvernement de M. Herriot dont les initiatives, depuis les conférences de Lausanne, de Genève et de Stresa jusqu'à son récent projet de désarmement, tendent toutes à ce même but, la paix ultime passion de tous ceux qui furent les exécutants douloureux de l'abominable drame.

LA SÉANCE DE CLOTURE DU CONGRÈS DES A. C. RÉPUBLICAINS

Le Congrès des Anciens Combattants républicains a tenu hier matin sa séance plénière de clôture, sous la présidence de M. Fonteny, en présence de 305 délégués. Des vœux ont été adoptés. Ils demandent le maintien de la retraite du combattant à 55 ans et la retraite en faveur des veuves remariées, la réduction des pensions concédées aux familles des maréchaux, un contrôle plus sérieux de la remise de la carte du combattant, le licenciement immédiat des anciens officiers occupant des fonctions civiles, la suppression des parades militaires, la constitution d'un tribunal des anciens combattants, chargé de réviser les sentences des cours martiales et des conseils de guerre ; que la carte du combattant soit exigée des généraux appelés à commander un corps d'armée et du généralissime.

Les anciens combattants républicains se sont formés ensuite en un cortège. Précédés de drapeaux, ils sont allés déposer une palme au monument aux morts, où ils ont été rejoints par M. Aimé Berthod.

UN MAGASIN DE CONFECTIONS A ÉTÉ CAMBRIOLÉ A SALLAUMINES

Les malfaiteurs, qui, il y a quinze jours exactement, avaient pillé le magasin des « Galeries Populaires » à Noyelles-sous-Lens, viennent de renouveler leur exploit à **Sallaumines**, dans le magasin de confections de la « Maison Kiva », rue Edouard Vaillant.

M. Bulart, gérant de l'établissement, qui habite l'immeuble, constatait dimanche, à 6 h. 30 du matin, en se levant, qu'une vitre de la porte donnant sur la cour, était démastiquée et déposée contre une échelle.

Pénétrant dans le magasin, il y vit un grand désordre et remarqua qu'une certaine quantité de vêtements pour hommes et enfants avaient été enlevés au cours de la nuit.

Il avisa M. Furaudet, commissaire de police, qui se rendit immédiatement sur les lieux et procéda aux constatations.

Pour s'introduire dans le bâtiment, les cambrioleurs escaladèrent la clôture en grillage, puis se trouvant dans la cour, ils démastiquèrent un carreau de la porte vitrée, qu'ils n'eurent plus qu'à ouvrir.

Les malandrins firent alors main basse sur une quantité de vêtements à leur convenance.

Ils durent être dérangés au cours de leur expédition, car on trouva un ballot de costumes d'enfants et un pardessus à côté de la porte et prêt à être emporté.

En se retirant, les cambrioleurs abandonnèrent également deux costumes dans la cour et on en retrouva deux autres dans l'impasse contiguë à l'immeuble.

Les époux Bulart, dont la chambre à coucher se trouve juste au-dessus du magasin, s'étaient couchés samedi, vers 23 heures. Un voisin était rentré vers minuit et n'avait rien remarqué d'anormal. D'autre part, Mme Bulart s'était éveillée vers 3 heures du matin et n'avait rien entendu de suspect. On suppose donc que le vol a dû être commis entre minuit et trois heures du matin.

Après inventaire, M. Bulart a déclaré qu'on lui avait volé 66 costumes d'hommes, 4 pardessus hommes, 5 trench coat, 4 pèlerines d'enfants, 25 pantalons fantaisie hommes, 25 pardessus enfants, 5 costumes enfants et 1 vareuse enfant. Le montant du vol atteindrait environ une vingtaine de mille francs.

M. Furaudet, l'actif commissaire, a ouvert une enquête pour découvrir les coupables. Les empreintes relevées au cours des constatations ressemblent étrangement à celles qui ont été relevées aux « Galeries Populaires ».

Ajoutons qu'au mois d'avril dernier, une tentative de cambriolage avait été constatée à la même adresse. Les malandrins avaient, cette fois-là, essayé de percer le mur donnant sur l'impasse.

L'HISTOIRE DU DOUANIER CONTREBANDIER D'AVESNES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le village de Gognies-Chaussée a cette particularité qu'il se trouve à cheval sur la frontière. Un côté de la place est français, l'autre belge. Deux monuments aux *morts se font face, l'un aux soldats français*, l'autre aux soldats belges.

Le dernier poste de douane français est à l'entrée du village, à 290 mètres de la place.

Au moment des vols d'autos, on vit à plusieurs reprises des automobilistes se présenter à un des postes de **Gognies-Chaussée** et demander l'autorisation d'aller jusque sur la place, à la limite du territoire avec leurs voitures.

Des douaniers, parmi lesquels M. Liévin, remarquèrent que la plupart des autos traversaient la place et... ne reparaissaient plus.

De l'autre côté, la douane belge était insuffisamment organisée ; les fraudeurs d'autos devaient avoir l'occasion facile pour peindre en Belgique.

Un jour, M. Liévin était de service sur une petite route, en bas du village, du côté de Maubeuge.

Une auto arriva. Il la fit arrêter. Au volant se trouvait un sieur V... que l'on avait souvent vu payant à boire dans les estaminets de Gognies. M. Liévin avait déjà rencontré V... Celui-ci, familier, lui demanda de le laisser aller voir un ami dans le village.

— Ce n'est pas impossible, dit M. Liévin, mais laissez-moi d'abord contrôler vos papiers.

V... exhiba carte grise, carte verte, etc., mais au premier examen, M. Liévin vit que ces cartes étaient « maquillées ».

L'arrestation de V... fut un vrai roman.

A quatre reprises, lorsqu'il se vit découvert, lorsqu'il fut conduit au poste, lorsqu'il fut invité à aller se présenter, *avec deux douaniers dans son auto*, au capitaine de Maubeuge, à quatre reprises même, malgré la menace du revolver, il tenta de conduire son auto vers la Belgique si proche.

Le tribunal le condamna sévèrement.

— L'affaire n'a pas été mauvaise, disait V... J'ai été pris, c'est entendu, mais il y a déjà 400 autos, que leurs propriétaires recherchent encore à Paris, mais qui ont trouvé acquéreurs en Belgique.

L. B.

Pour suivre : **Comment on gagne 2.000 francs avec un cheval qui change de pâture.**

L'INQUIÉTANTE DISPARITION D'UN DIRECTEUR DE BANQUE A BILLY-MONTIGNY

Nous avons relaté ces jours derniers, dans quelles conditions troublantes, est disparu un directeur d'une banque de **Billy-Montigny**, rue Jean-Jaurès, lequel

LE DISPARU

sans raison aucune a quitté son domicile *depuis mardi dernier*.

Malgré différentes recherches, aucune trace de son passage n'a été relevée.

Nous donnons aujourd'hui son signalement et une photographie toute récente : visage rond ; front découvert et large ; teint coloré ; yeux gris-bleus assez grands ; cheveux et sourcils châtains foncés ; moustache à l'américaine ; taille 1 m. 64 ; corpulence assez forte. Il est habillé d'un costume marron, il porte une chemise et col beige avec points bleus ; cravate marron ; coiffé d'un chapeau melon noir ; chaussé de souliers acajou à lacets ; chaussettes en soie.

Prière de communiquer tous renseignements au commissaire de police de **Billy-Montigny**.

IVRE, UN CANTONNIER S'EST NOYÉ DANS UN FOSSÉ A CAMPAGNE-LEZ-HESDIN

Vers 6 h. 30 du matin, MM. Pinguet Victor et Fauquembergue Théodore, cultivateur à Campagne-les-Hesdin, circulant avec leur attelage sur le chemin de grande communication N° 137, aperçurent le cadavre d'un noyé dans le fossé qui borde la route. Ils avancèrent et constatèrent qu'il s'agissait de Leignez Léon, 41 ans, cantonnier à Campagne-les-Hesdin. La gendarmerie de Campagne procède à l'enquête. On suppose que Leignez, qui a été vu ivre dans la soirée, circulant dans l'obscurité, a buté contre une pierre et est tombé dans le fossé rempli d'eau.

M. le docteur Ferrier, maire d Campagne, a procédé aux constatations d'usage ; de celles-ci, il résulte que la mort de Leignez est bien accidentelle.

UN DRAME DE FAMILLE A LOOS-EN-GOHELLE

Un époux délaissé menaça de tuer sa femme et fit feu sur son beau-père

Hier, la gendarmerie de Liévin amenait au Parquet de Béthune le nommé Louis Savreux, 29 ans, domicilié à **Paris**, 23, rue de Picardie, et son beau-père Achille Depaepe, demeurant à **Loos-en-Gohelle**, rue de Lens.

Voici d'après, les renseignements que nous avons pu obtenir, le récit *des faits qui se sont déroulés dimanche* matin.

« Gai, gai, marions-nous »

En septembre 1929, Louis Savreux épousait Marie-Louise Depaepe, âgée de 21 ans. Les époux habitèrent chez les parents de la femme, rue de Lens, à **Loos-en-Gohelle**.

De leur union naquit une fillette âgée actuellement de deux ans. La vie *en commun alla bien jusqu'en 1931*, époque à laquelle Savreux ne s'entendit plus très bien avec ses beaux-parents. Pour avoir la paix dans son ménage, il conseilla à sa femme d'aller habiter Paris. Ne pouvant la décider, il partit seul et son épouse vint le rejoindre un peu plus tard.

Tandis que le mari était employé *comme garçon* de bureau dans une compagnie d'assurances, sa femme tenait une loge de concierge.

Désunis

La vie loin des siens ne plut pas longtemps à Mme Marie-Louise Depaepe. Un beau jour, revenant de son travail, Louis Savreux ne trouva plus son épouse à la maison. Celle-ci avait abandonné le domicile pour revenir habiter chez ses parents, à **Loos-en-Gohelle**.

C'est en vain que l'époux délaissé essaya de faire revenir sa femme près de lui. Toutes ses démarches restant vaines, il intenta une action en divorce. Une tentative de réconciliation qui eut lieu à Paris ne donna aucun résultat. Malgré cette séparation, les deux époux entretenaient d'amicales relations. Chaque fois que Savreux revenait voir ses parents, habitant 78, rue de Picardie, à **Lens**, il allait rendre visite à sa femme et à sa fillette. Sans qu'il y fût obligé, il leur envoyait 200 francs tous les mois pour vivre.

Un rayon d'espoir

Vendredi dernier, Savreux revenait en permission dans sa famille, à **Lens** et, samedi matin, se rendait au domicile de ses beaux-parents pour voir son enfant et sa femme. Cette der*nière lui fit un meilleur accueil que* d'habitude. Les deux époux eurent ensemble une aimable conversation et Savreux avait presque recueilli la promesse que Marie-Louise Depaepe reviendrait avec lui à Paris.

Il revint la voir l'après-midi et c'est tout joyeux qu'il rentra, le soir, chez ses parents, à Lens, auxquels il annonça l'heureuse nouvelle. Il demanda même à sa mère de préparer *un bon repas pour le lendemain*, qui était dimanche.

Très tôt dans la matinée de dimanche, Savreux se rendait chez ses beaux-parents, sans se douter de la déception qui l'attendait, car on lui déclara que sa femme était partie à **Liévin**.

L'époux ne crut pas à ce mensonge et il alla chez un voisin chez lequel Marie-Louise Depaepe allait très souvent. En effet, son épouse s'y trouvait et, on ne sait sous l'impulsion de quels conseils, elle était revenue sur sa décision de la veille. Elle refusa de recevoir son mari. Celui-ci insista, mais la voisine le mit carrément à la porte.

Déçu dans le plus profond de son âme, Savreux revint à **Lens**, ruminant sa vengeance. Il se rendit chez un armurier, où il fit l'acquisition d'un revolver, avec 25 cartouches et retourna à **Loos-en-Gohelle**.

Apercevant soudain dans la rue Marie-Louise Depaepe et son enfant, Savreux mit sa femme en joue mais comme il ne connaissait pas le fonctionnement de son arme, il ne put parvenir à faire feu.

Affolée et appelant au secours, Marie-Louise Depaepe se sauva chez ses parents.

Duel entre gendre et beau-père

Savreux se rendit alors sur le terri de la fosse 15 des Mines de Lens, où il manipula son revolver avec lequel il parvint à tirer deux balles, puis il revint vers l'habitation des époux Achille Depaepe. Il passa par le jardin et il se trouva face à face avec son beau-père.

Celui-ci, qui avait présumé le retour de son gendre, avait pris soin de s'armer également d'un revolver. Les deux hommes se trouvant face à face braquèrent leur arme l'un vers l'autre et firent feu. Savreux à deux reprises et son adversaire une seule fois. C'est par miracle qu'aucun d'eux ne fut atteint.

Achille Depaepe rentra chez lui, tandis que Savreux prenait la fuite.

L'arrestation

Le chef de brigade Wacquez, de **Liévin**, et les gendarmes Queulier et Pamart, se mirent à la recherche de Savreux, qu'ils arrêtèrent à **Lens**, au domicile de ses parents.

En voyant les gendarmes, il se laissa appréhender et leur remit son revolver et vingt cartouches qui lui restaient. Puis, il se laissa emmener à **Loos-en-Gohelle**. Dans cette localité, les gendarmes trouvèrent dans un café le beau-père Achille Depaepe. Comme celui-ci portait encore son revolver sur lui, ils l'arrêtèrent également pour port d'arme prohibée.

Après avoir reconstitué la scène, Savreux déclara que son beau-père avait tiré le premier et qu'il n'était pas revenu chez lui pour tuer sa femme, mais simplement pour avoir avec elle une explication.

Achille Depaepe et Savreux furent amenés à la gendarmerie de Liévin pour être mis à la disposition du Parquet. Après avoir été interrogé par le juge d'instruction, Achille Depaepe fut remis en liberté provisoire, tandis que Savreux prenait le chemin de la maison d'arrêt.

Ainsi qu'on le voit, il s'agit d'un drame de famille qui, par bonheur, ne *fit aucune victime*.

G. D.

MYSTÉRIEUX ACCIDENT A ARMBOUTS-CAPPEL

Un homme fut trouvé mourant sur la route, la nuit, par deux cyclistes

Dans la nuit de dimanche à lundi, un grave accident s'est produit, entre **Petite-Synthe** et le **Grand Millebrugghe**, accident d'ailleurs mystérieux et sur les causes duquel la gendarmerie de **Bergues** a ouvert une enquête délicate.

Un homme inanimé

Vers minuit et demi, deux cyclistes d'**Armbouts-Cappel**, MM. Vanhaecke et Castelyn revenaient de **Dewdekerque-Branche** et se dirigeaient vers **Petite-Synthe**.

Soudain, l'un des cyclistes, M. Vanhaecke s'arrêta et fit signe à M. Castelyn, qui le rejoignit aussitôt.

Les deux cyclistes secouèrent l'inconnu, mais en vain. Subitement inquiets, ils se penchèrent sur lui et virent qu'il était grièvement blessé.

A côté du corps, en effet, on voyait une large flaque de sang. Les habits du malheureux étaient déchirés. Il avait perdu sa casquette. Sa respiration était oppressée et il gémissait faiblement.

...qui expire bientôt

Sans perdre un instant, MM. Vanhaecke et Castelyn décidèrent d'aller chercher du secours. Malheureusement toutes les maisons étaient fermées, et c'est en vain qu'ils frappèrent à de nombreuses portes.

M. Paul Wemaere, maire d'**Armbouts-Cappel** et conseiller général, les entendit heureusement, et c'est lui qui demanda d'urgence, par téléphone, une voiture d'ambulance à l'hôpital de **Dunkerque**.

En attendant celle-ci, M. Paul Wemaere et les deux cyclistes revinrent auprès de l'inconnu. Celui-ci fut identifié par le maire. Il s'agissait de M. Henri Vernaelde, 67 ans, né à **Petite-Synthe**, ouvrier agricole chez M. Dupont, cultivateur à **Armbouts-Cappel**.

A l'arrivée de la voiture d'ambulance de **Dunkerque**, le blessé expira.

Circonstances mystérieuses

Jusqu'ici, on ne sait rien ou peu de de chose sur les causes de ce mystérieux accident.

M. le docteur Vandaele a diagnostiqué une mort par hémorragie cérébrale. Le praticien a relevé, outre d'innombrables contusions, des plaies à l'avant-bras droit et à la région frontale, pariétale et occipitale, ainsi qu'une fracture de la dixième côte gauche.

Par ailleurs, la gendarmerie de **Bergues**, dès cinq heures du matin, a commencé une longue enquête. Les gendarmes relevèrent particulièrement quelques traces de sang sur un certain parcours de la route.

S'agit-il d'un accident d'auto ? Les gendarmes le pensent. Mais resterait encore à en déterminer les circonstances exactes. On dit, dans le pays, que M. Henri Vernaelde s'adonnait à la boisson. Dans ce cas, il est possible qu'une auto l'ait blessé, alors qu'il était couché sur le bord de la route.

On ne sait encore si le Parquet descendra sur les lieux. Aucun témoin de l'accident n'existant, l'enquête sera difficile. On devine que l'émotion est grande à **Armbouts-Cappel**. — D.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 1er novembre. Soleil : lever, 6 h. 38 ; coucher, 16 h. 30 ; Lune : lever, 10 h. 52 ; coucher, 18 h. 2. Aujourd'hui : Toussaint. — Demain : Fête des Morts.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — (Région Nord). — Temps médiocre : Ciel peu nuageux, se couvrant progressivement par l'Ouest avec pluies ; Vent assez fort ou fort du Nord-Ouest passant à Ouest, modéré. Minimum de température en baisse sur la nuit précédente.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 31 octobre 1932 à 9 h. : Baromètre : 750 mm. 1 ; hausse depuis la veille, à 9 h. ; 6 mm. 4 ; Thermomètre : Fronde : 7.3 ; Minima : 3.5 ; Maxima : de la veille, 11.3 ; Etat hygrométrique : 85 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 h. : 10 mm.0 ; Direction du vent : Nord-Ouest ; Force assez fort ; Direction des nuages : Nord-Ouest ; Etat du ciel : couvert ; Temps probable pour mard : Assez froid ; Brumeux.

DEUIL. — On annonce la mort à **Merville**, de M. Henri Roussel, ingénieur des Travaux publics de l'Etat (Service des Ponts et Chaussées), attaché au Service des Voies Navigables, décédé dans sa 55e année.

M. Roussel, qui était depuis de nombreuses années à Merville, était très estimé. Fonctionnaire probe et distingué, il était très attaché à son important service. Après la guerre, il dut coopérer à la remise en état des rivières, canaux, ponts et écluses : cette grande œuvre avait été terminée à la satisfaction générale et les services réorganisés dans le minimum de temps.

Ses funérailles auront lieu mercredi 2 novembre, à 10 h., en l'Eglise Saint-Pierre, à Merville et l'inhumation se fera dans le caveau de famille.

— On annonce la mort à **Steenbecque**, après une courte maladie, de M. Lesage, maire de Steenbecque, décédé dans sa 86e année. Le regretté défunt était un des maires les plus âgés du département du Nord.

Dès qu'ils eurent connaissance de ce décès, MM. le Sénateur de La Grange, Conseiller général du canton, et Benjamin Rosses, Conseiller d'arrondissement, se sont rendus à Steenbecque pour exprimer leurs vives condoléances à la famille de M. Lesage.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Collision entre une auto et un autobus à Sainghin-en-Mélantois

Une passagère a été sérieusement blessée

Le carrefour des quatre cantons, à la croisée des chemins venant de **Lezennes**, **Sainghin-en-Mélantois**, **Lesquin** et **Ascq**, a été le terrain, depuis quelques semaines, de trois accidents d'auto survenus d'ailleurs dans des conditions à peu près identiques.

C'est que la visibilité est gênée par une bonne centaine de mètres par une maison d'angle, le « Cabaret du Tonnelier », qui se prolonge en direction de **Lesquin** par un jardin bordé d'une haie. Dimanche, un peu avant midi, une conduite intérieure est entrée en collision avec une autobus à l'intersection du carrefour fatal.

UN CHOC VIOLENT

M. Jean VANDERDONCK, 28 ans, chauffeur, au service de M. Toupy, entrepreneur de bâtiments à **Lens**, 58, rue Romuald Pruvost, reconduisait en auto à Tournai, un industriel belge et sa femme, M. et Mme Lemaire, domiciliés à Stembert-les-Verviers, 116, rue des Sports. Le conducteur, en abordant le carrefour qu'il devait traverser, ne vit pas survenir un puissant autobus de la Maison Lehembre, qui filait en droite ligne, direction de **Sainghin**. Il était trop tard pour éviter la collision. Freinage, ni coup de volant n'empêchèrent un choc, qui fut rude. L'auto eut l'avant et le côté gauche complètement défoncés. Elle alla verser dans le fossé, de même que l'autobus qui l'avait embouti complètement. Un berger et quelques personnes qui se trouvaient aux champs vinrent aussitôt porter secours.

Le chauffeur de l'auto n'avait que quelques coupures par éclats de verre. Quant à Mme Lemaire, elle était sérieusement atteinte et se plaignait de violentes contusions du thorax et du côté gauche. Elle a été aussitôt transportée à **Lesquin**, où elle a reçu les soins d'un docteur.

Les gendarmes Wuilquin et Desmadrille, de la brigade de **Cysoing**, ont entendu plusieurs témoins. Le chauffeur de l'autobus, M. Achille MONCAREZ, maintient qu'il a fait fonctionner son avertisseur et qu'il a freiné aussitôt qu'il a vu déboucher l'auto.

La voiture de M. Toupy, sérieusement endommagée, a été garée et sera remisée pour examen.

L'auto d'un Hazebrouckois provoqua un accident grave à Auchel

TROIS FEMMES BLESSÉES, DONT DEUX GRIÈVEMENT

Un accident d'auto qui aurait pu avoir pour dénouement les suites les plus tragiques, est survenu dimanche à 18 h. 15, rue d'Aire, territoire d'**Auchel**, face à l'habitation de M. Mallard, ingénieur de la Compagnie et à une centaine de mètres environ du passage à niveau de Rimbert-les-Auchel.

Une auto immatriculée 3947 MB6, pilotée par M. Courouble Pierre, 18 ans, étudiant demeurant chez ses parents, droguistes 29, rue de la Clé, à **Hazebrouck**, et dans laquelle avaient pris place MM. Adrovaer Michel, 18 ans, demeurant chez ses parents à **Béthune**, Delaire Jean, 43 ans, marchand de primeurs et sa fille Mireille, âgée de 18 ans, demeurant à **Lillers**, a renversé un groupe de piétons composé de trois femmes. Deux d'entre elles ont chacune une jambe cassée, la troisième en fut quitte pour une forte commotion.

Voici comment l'accident s'est produit.

A 18 h. 15, des promeneurs revenaient tranquillement de **Rimbert-les-Auchel**, où avait eu lieu l'inauguration d'une salle de fêtes. Deux groupes bien distincts suivaient le côté droit de la route au long du fossé qui borde cette dernière.

Le premier groupe était composé d'Auchellois : MM. Joly Joseph, habitant 109, rue du Milieu ; Canva Pierre, habitant 6, même rue, et Rohart Victor, habitant 6, rue St-Mihiel, et leurs enfants. Le second groupe, qui suivait le premier à une dizaine de mètres, comprenait Mmes Rohart Léonie femme Joly, 37 ans, Rohart Marie femme Canva Pierre, 41 ans, et Guenez Claire femme Rohart Victor.

En raison de l'obscurité, les femmes marchaient l'une derrière l'autre. Tout à coup, les hommes perçurent des cris de douleur, accompagnés de râles et de plaintes. Se retournant brusquement, ils virent les trois femmes renversées sur le bord de la chaussée, et une auto arrêtée auprès.

Sans chercher à se rendre exactement compte de ce qui venait de se passer, MM. Joly, Canva et Rohart, portèrent secours aux femmes, aidés en cela par MM. Delattre Eugène, 20 ans, menuisier à la compagnie des mines de Marles, habitant Grand'Place, et Baudelle André, 20 ans, aide comptable, dans une maison voisine. Pendant ce temps, l'automobiliste auteur de l'accident, allait prévenir le docteur Leviez, d'Auchel, qui arriva en hâte et examina les blessés.

Mme Rohart Léonie avait la jambe gauche et la clavicule droite fracturées ; sa sœur Marie avait la jambe gauche cassée, des plaies à la tête, à la joue et au genou droit. Quant à Mme Guchez, elle en fut quitte pour une forte commotion et une plaie du cuir chevelu.

Devant la gravité des blessures, le docteur Leviez, après un premier et sommaire pansement, ordonna le transport des deux accidentées à l'hôpital de Béthune, où *elles furent dirigées quelques* instants plus tard au moyen des ambulances de la caisse de secours des Mines de Marles.

Pendant ce temps, M. Houdet, le très actif commissaire de police, accompagné du brigadier Macrelle, arriva sur les lieux de l'accident et se livrait à une enquête en vue d'établir les responsabilités, semblant incomber à l'automobiliste qui ne roulait, cependant, qu'à 35 km. à l'heure et qui arrêta presque sur place ou moment du choc. Il paraît même qu'il aurait été gêné par le vent soufflant avec violence à ce moment.

Des dégâts matériels avaient été occasionnés à la voiture. Le phare droit était brisé et détaché ; le radiateur était enfoncé, le garde-boue était défoncé, des lambeaux de chair adhéraient au radiateur et au marchepied. L'auto fut mise en fourrière chez M. Pohier Hector, épicier, place du Marché au beurre.

L'automobiliste est assuré à une compagnie parisienne.

Cet accident, qui aurait pu être mortel pour les victimes, a causé une vive émotion dans la localité, où ces familles d'ouvriers sont très connues.

Dans la soirée d'hier, nous avons fait prendre des nouvelles de l'état de santé des blessées. L'une d'entre elles devra vraisemblablement subir l'amputation d'une jambe.

Une charrette tamponnée par l'auto d'un Roubaisien à Fâches-Thumesnil

De trop nombreux possesseurs de voitures à bras ont le grave défaut de ne pas éclairer leurs véhicules une fois la nuit tombée.

Cette négligence a été la cause d'un accident qui s'est produit à 18 h. 30, à **Fâches-Thumesnil**, sur la route nationale Arras-Lille, dans les circonstances suivantes.

M. Edgard Duplat, marchand de beurre, 104, rue des Longues-Haies, à **Roubaix**, revenait en auto de **Carvin**, ayant à ses côtés sa femme et sa petite *fille Micheline*, âgée de six ans.

Soudain, dans l'obscurité et alors qu'il était ébloui par les phares d'une auto venant en sens contraire, il alla donner dans une voiture à bras, démunie de tout éclairage, et qui suivait sur la grand'route la même direction que la sienne.

Cette baladeuse, chargée d'objets mobiliers, était conduite par M. Alexandre Couteau, 8, boulevard du Maréchal-Vaillant, à **Lille**.

Sous le choc violent qui se produisit, M. Edgard Duplat, freina net. Sa fille, d'ailleurs, avait été précipitée contre la vitre du pare-brise qui s'était brisée. La petite Micheline, sérieusement blessée à la tête et saignant abondamment, fut conduite chez le docteur Waterlot, qui lui fit les pansements indispensables.

Quant au conducteur de la voiturette à bras, et à un ami qui l'accompagnait, ils s'en tirèrent avec quelques contusions, étant donné que, heureusement pour eux, l'auto de M. Duplat ne roulait qu'à 25 à 30 kilomètres à l'heure.

La gendarmerie, ayant ouvert une enquête sur ces faits, a dressé un procès-verbal à M. Alexandre Couteau, pour défaut d'éclairage.

Un homme renversé par une auto à Armentières

Hier, vers 18 h., M. Derache Arthur, 50 ans, demeurant rue Nationale, près de la place Thiers, à **Armentières**, traversait la chaussée, près de chez M. Debruyne, maire, lorsque l'auto d'un Lillois le renversa. M. Derache fut grièvement blessé à la tête et fut relevé sans connaissance. Mais il se remit vivement. Il reçut les premiers soins d'un docteur sur place et retourna ensuite à son domicile, qui se trouve à proximité.

18 ANS APRÈS...

M. Leleu, brasseur à Pernes-en-Artois retrouve chez un maréchal-ferrant de Socx, des souvenirs laisés par lui au lendemain de la mobilisation

C'est une authentique histoire, digne de figurer dans les manuels scolaires, que nous voulons conter ici ; une histoire qui montre qu'il y a encore des braves gens dans ce monde.

Voici le sujet : un ancien combattant, M. Leleu, brasseur à **Pernes-en-Artois**, vient, après 18 ans, de retrouver à **Socx**, près de Bergues, la valise qu'il avait laissée en gage chez un maréchal-ferrant de l'endroit en 1914, au lendemain de la mobilisation, alors qu'il partait au front !

Et maintenant, voici l'histoire :

Pendant les travaux de défense de Bergues

Au lendemain de la mobilisation, c'est-à-dire le 3 août 1914, un brasseur de **Pernes-en-Artois**, M. Leleu, alors âgé de 39 ans, quittait la compagne de ses jours, ainsi que ses quatre enfants : Philémon (12 ans), Lucienne (11 ans), Gustave (9 ans) et son dernier né, René, de quatre ans.

A **Bergues**, où il était mobilisé, le *maréchal-des-logis d'artillerie de forte*resse Leleu était chargé de diriger les

M. LELEU et sa valise de soldat.

travaux de défense de la place et recevait bientôt l'ordre d'étendre les constructions de batteries vers **Socx**. Le travail était difficile, urgent, et les moyens mis à la disposition des 50 hommes qui y étaient occupés étaient insuffisants. Le moral de ces braves restait pourtant excellent et s'ils couchaient sur la paille, dans les granges ou les étables du pays, ils recevaient par contre de l'habitant un accueil cordial.

Les jours, les semaines passèrent ainsi, dans l'attente de temps meilleurs. Peu à peu, chaque « pollu » se débrouillait pour trouver un lit, et c'est ainsi qu'un jour, le maréchal-des-logis chef Leleu, avec son collègue Charles Douasy, d'**Oisy-le-Verger**, éprouvèrent la grande joie de recevoir asile chez Mme Prouvoust, de **Socx**, dont le mari, maréchal-ferrant, était lui aussi parti à la guerre, en laissant pays natal femme, enfants et atelier.

Quelquefois, le soir, au coin de l'âtre, les deux artilleurs, jouant avec les enfants de leur hôtesse, causaient des absents, évoquaient les faits de guerre, suivaient avec attention les « communiqués », ou aidaient la bonne maman Prouvoust dans son ménage. Fréquemment, des lettres, des cartes postales étaient reçues par l'un ou l'autre et, en famille, toujours, comme si tous les membres se connaissaient, après avoir lu à haute voix les « nouvelles » qu'envoyaient ceux laissés à Pernes, ou celui parti à la guerre sur un autre front, chacun se retirait dans sa chambre, le cœur gros et les yeux remplis de larmes.

Vint le 24 décembre 1914 et le départ précipité du maréchal-des-logis chef Leleu pour la Belgique, vers Furnes et Nieuport...

« Je vous confie ma valise, dit le sous-officier à Mme Prouvoust ; prenez-en soin je vous le recommande, car les lettres, les souvenirs de ma femme et de mes petits enfants qu'elle contient sont sacrés et, bientôt j'espère, je viendrai vous les rechercher. Merci, au revoir et vive la France ! ».

Dix-huit ans après

A ce moment alors, le maréchal-des-logis chef Leleu croyait sincèrement voir apparaître la fin de la guerre. Il la désirait d'autant plus cette fin de guerre que le jour de son départ de Socx, il avait reçu une carte postale de son petit garçon René, un joli bambin de 4 ans, qui, d'une main tremblante, guidée par sa maman, lui annonçait être malade de la « rougeole ». C'est dans un état très inquiet qu'il partit rejoindre l'armée de l'amiral Ronarch.

Dix-huit années sont passées depuis, mais jamais M. Leleu n'a oublié la famille Prouvoust, de Socx et, toujours, il a pensé refaire le voyage de Pernes à Bergues pour aller la revoir. La mort de sa pauvre femme, survenue en 1916, la situation de son industrie, celle de ses quatre enfants qui avaient grandi, sa santé aussi, furent autant de motifs qui obligèrent le brave homme à constamment reporter la visite de reconnaissance qu'il devait à son hôtesse.

« Cette valise, ces lettres chères que j'avais laissées là-bas, étaient devenues pour moi une véritable obsession. J'y pensais sans cesse et quelque chose me disait que ces souvenirs m'attendaient.

» Le 19 septembre dernier, au retour d'un séjour à Malo, nous venions de sortir de Bergues et nous nous dirigions sur Wormhoudt, quand, poussé par une force inexplicable, je priais mon fils qui était au volant de la voiture de ralentir.

» Doucement, lui dis-je, voici la route de Socx, je veux m'arrêter chez des amis...

» Sans difficulté je reconnus bientôt la maison du maréchal-ferrant et je descendis de voiture devant un bel homme de 29 ans qui, le tablier de cuir relevé et les bras nus jusqu'aux coudes, se jetait à mon cou en me criant : « Mais vous êtes M. Leleu... je vous reconnais... c'est bien vous qui me faisiez sauter sur vos genoux... maman,,, papa... voilà M. Leleu... ».

« Le bel homme qui m'accueillait ainsi, qui m'avait aussi rapidement reconnu, c'était le bambin de 11 ans que j'avais tant amusé lors de mon séjour à Socx !

» Quelques minutes après ces effusions cordiales et réconfortantes, et aussitôt que j'eus embrassé toute cette famille de gens si honnêtes et si accueillants, une autre surprise m'attendait : maman Prouvoust et son mari déposaient devant moi, sur la table, la valise et son contenu que je leur avait confiés il y a 18 ans.

» Combien ces chers souvenirs, ces dernières lettres de ma pauvre compagne, ces mots de mes enfants, me sont maintenant précieux et quelle joie de pouvoir ainsi les presser sur mon cœur.

» La reconnaissance que j'éprouve pour cette famille d'ouvriers honnêtes de Socx est sans limite et puisse cette honnêteté être montrée en exemple dans les générations futures ».

Ajoutons d'autre part, que M. Leleu a écrit au maire de Socx pour lui dire tout l'honneur qu'il devait éprouver à administrer un village d'ouvriers aux qualités aussi belles.

R. L.

FEUILLETON DU 1er NOVEMBRE. — N. 3

LE GOUFFRE D'ENFER

par Jean TRANCHANT

Résumé des précédents feuilletons

Aux environs de Saint-Etienne, au lieudit « Le Gouffre d'Enfer », Claude Montgiraud est blessé d'un coup de revolver que lui tire une femme. Il est recueilli par de braves paysans. La fermière Jeanne, qui est jeune et jolie, apporte ses soins au blessé.

Jeanne Reucle, de condition modeste, a épousé Pétus Bonnefoi, un brave et honnête fermier.

Madame Calisson avait un acquéreur sous la main... Elle le vendrait. Elle demanderait à ces deux enfants et après leur mariage, d'aller soigner ses rhumatismes chez eux.

Madame Calisson n'avait plus comme parents, que des cousins éloignés. Elle laisserait à Jeanne et à son mari, le peu de fortune qu'elle possédait.

Le mariage eut lieu.

Madame Calisson vendit son fonds... et avec son produit, on acheta la ferme de la vallée de Rochetaillée.

Madame Calisson vécut heureuse et tranquille, à côté de Pétrus et de Jeanne qui l'entourèrent de tous leurs soins.

Elle eût l'impression qu'ils étaient ses enfants.

Elle s'endormit en les bénissant, en leur laissant la ferme, et quelques rentes qu'elle avait gagnées dans son modeste restaurant. C'est-à-dire, une petite fortune.

***

Claude Montgiraud était un de ces fils de famille qui trouvent dans leur berceau, sinon le bonheur, du moins une fortune suffisante pour leur permettre de satisfaire leurs fantaisies les plus folles et les plus coûteuses.

La fortune de Montgiraud père était considérable.

Claude serait par suite de l'héritage de son père, propriétaire de nombreux immeubles, place de l'Hôtel-de-Ville, ou situés dans des quartiers qui leur assuraient un plein rapport.

Montgiraud père, appartenait à divers conseils d'administration. Ceux d'une Société minière dont il était un des gros actionnaires, de Sociétés immobilières ou bancaires ; et il possédait des « tréfonds », qui lui constituaient une source de revenus importants.

Claude avait vingt-cinq ans.

Montgiraud père avait exigé qu'il se livrât à une occupation quelconque, car il aurait mal supporté autour de lui les inutiles et les incapables.

Pour lui plaire, il fallait travailler.

Claude avait fait des études commerciales qui lui permirent, en s